

La séance des délégué-es du personnel est votre lieu d'expression
N'hésitez pas à nous solliciter, le SNU posera vos questions et réclamations

PAG

Au vu de la disparité des fonctionnements des pôles appui gestion et suite à la présentation du dossier en CE, une étude régionale est en cours. Il s'agit de :

- faire un état des lieux de la présence ou non d'un pôle appui,
- savoir qui assure les activités pôle appui (personnes dédiées à ce poste ou conseillères détachés sur cette activité en ½ journée).

Des postes sont donc actuellement en prévisibles dans la BDE afin de régulariser plusieurs situations. La Direction nous confirme qu'il y aura bien, à minima, une personne à 100% sur le pôle appui par site mais ne nous donne pas de délai (2019-2020 ?).

Les conseillers pôle appui n'auront donc pas de portefeuille

Des formations sont donc programmées afin de donner un socle commun d'activités pôle appui et uniformiser les pratiques.

Le SNU se bat depuis longtemps pour le maintien des pôles appui et a mené des actions en ce sens auprès de la direction régionale. Face au constat de l'isolement sur cette activité, il a été obtenu en CHSCT la mise en place de groupe de pairs sur ce public afin de pouvoir avoir des temps d'échange liés à cette activité.

JMOB : iniquité

Lorsqu'on travaille en temps partiel sur une demi-journée et que ce temps partiel tombe sur un jour mobile, la demi-journée n'est pas recreditée à l'agent alors que le temps partiel sur une journée entière l'est. La raison avancée : « il n'existe pas de demi-journée mobile ».

Le SNU a demandé un texte le précisant !

DE à recevoir

Si un demandeur d'emploi souhaite être reçu suite à avertissement avant radiation ou radiation

L'ELD doit le recevoir

Cela a été rappelé en CODIR

Portefeuilles

En janvier 2013 l'avis rendu sur l'offre de service, avec notamment la différenciation des accompagnements, s'est basé sur le document CCE indiquant « **Renforcé : 70 DE maximum, Guidé : Entre 100 et 150 DE (tailles indicatives), Suivi : Entre 200 et 350 (tailles indicatives)** ».

Depuis aucun dossier officiel n'a été présenté permettant de revoir le principe de maximum sur le renforcé. Le SNU en déduit donc qu'il s'agirait d'une décision officieuse de la direction face au manque criant de personnels pour faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin. Nous avons donc interrogé sur quels moyens la Direction met en œuvre pour faire respecter ce principe organisationnel afin de donner du sens. La Direction nous répond prendre en compte nos alertes car on ne peut pas se satisfaire de ces conditions et évoque le travail sur les affectations en portefeuilles. Le SNU ne peut se satisfaire de ces réponses, car le constat est juste mathématique et jouer aux vases communicants entre les portefeuilles n'est en aucun cas une solution. C'est pourquoi, nous devons restés mobilisés la politique actuelle ne tend pas à donner plus de moyens aux agents de Pôle Emploi.



Pôle-CAP EMPLOI

Contrairement à des annonces qui auraient pu être faites en DT, il n'y a pas de projet d'intégration de CAP EMPLOI au sein de Pôle Emploi en Occitanie.

05.62.16.78.06 / 06.34.45.36.96

www.snutefifsu.fr

syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr

PAS : Aucune décision n'a encore été arrêtée concernant le pourcentage versée sur les salaires statut privé concernant le 13 mois et l'allocation vacances, pour atténuer l'impact du prélèvement à la source sur les mois concernés.

Neige et Horoquartz

Pour les collègues ayant eu des soucis de déplacement suite à l'épisode neige du 28 janvier leur absence peut être régularisée si cela n'a pas été fait. Alerter votre ELD et faire un mail à GA PAIE.



Statut public

Télétravail Les agents sous statut public peuvent demander à bénéficier du télétravail au fil de l'eau, tout au long de l'année, le délai après acceptation de l'ELD pour démarrer est d'environ 2 mois sauf pendant la campagne de télétravail des statuts privés. Dans ce cas, le démarrage est prévu en septembre, car plus simple logistiquement. Moralité : faites votre demande avant ou après, ce sera plus rapide.

A savoir : il n'y a plus de quotas de télétravailleurs ou télétravailleuses.

Viap sur Epreuve : A la demande du SNU, la Direction concède une demi-journée de préparation

Arrêt maladie

La direction régionale a porté la demande du SNU de modification de la fiche pratique destinée aux managers concernant la transmission de l'arrêt maladie d'un agent-e.

Rappel : Selon le code du travail, on doit adresser directement l'arrêt maladie aux RH, à la direction régionale. Si on le souhaite, on peut transmettre son arrêt à son ELD que l'on doit de toute façon prévenir.

Frais de déplacements

Les frais sont bien remboursés lorsque l'agent-e est amené à se déplacer dans le cadre du travail (mission, relation entreprise.) sur la commune où il-elle est domicilié.e.

Priorité aux CDI ?

Il est écrit et a été confirmé à maintes reprises que concernant les recrutements les candidatures CDI étaient prioritaires excluant même les candidatures CDD de fait, des lors qu'il y avait un positionnement CDI sur un poste. Or, nous voyons apparaître des situations qui feraient exception à la règle, au motifs que le profil n'est pas en adéquation avec les besoins du site ou que le projet du candidat ne correspond pas. Ce discours est en totale opposition avec les règles de mobilité. L'équité et la transparence en termes de recrutement ne semblent plus être d'actualité au sein de notre établissement, avec le sentiment que les postes sont déjà fléchés dans certains cas ou que l'on souhaite arrêter le départ des conseillers sur d'autres sites. Dans ce dernier cas, la réflexion devrait être plus large et s'arrêter, peut-être, sur les conditions de travail.

Suppression de l'ARC

Si certaines agences font le choix de supprimer l'ARC indemnisation, ceci relève d'une initiative locale et non d'une directive régionale. En effet cela pourrait s'entendre avec la mise en place du CRI mais vu que sa mise en place est reportée...

EPA

Pensez à demander votre temps de préparation !

La direction régionale refuse d'imposer sa systématisation au planning.

